

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

N°: 6/2017

Séance du : **LUNDI 26 JUIN 2017**

Président de séance : **Marc GOUA, Maire**

Secrétaire de séance : **Sébastien BOUSSION, Conseiller municipal**

<b>NOM</b>	<b>PRESENT</b>	<b>ABSENT</b>	<b>Donné pouvoir à</b>
Marc GOUA	X		
Dominique DAILLEUX-ROMAGON	X		
Grégory BLANC	X		
Véronique PINEAU	X		
François STEINEBACH	X		
Ozlem KILIC		X	Marc GOUA
Lamine NAHAM	X		
Chantal JEOFFROY	X		
Eric COCHET		X	François STEINEBACH jusqu'à son arrivée
Marie-Hélène PETIT	X		
Izzet ALBAYRAK	X		
Nadine DELAUNAY	X		
Amine KARIM	X		
Karine POIRIER	X		
Philippe HUMBERT		X	Samuel MANCEAU
Salah MOUMNI	X		
Frédéric CHAMARD	X		
Stéphanie BOURGEOIS	X		
Sébastien BOUSSION	X		
Marie-Claire BARLIER	X		
Ali ESSARROKH		X	Grégory BLANC
Véronique REMAUD	X		
Alain PANTAIS	X		
Saïda AMZIL-DJERBI		X	
Samuel MANCEAU	X		
Jacqueline BINET	X		
Ali AMINE	X		
Lydie JACQUET	X		
Boris BATAIS	X		
Chantal DUFFOUI	X		
Gilles ERNOULT		X	Chantal DUFFOUI
Jean-François GARCIA		X	Pascal COUÉDEL
Pascal COUÉDEL	X		

Avant de débiter l'ordre du jour de la séance, Marc Goua informe l'assemblée de la remise sur table d'un document. Il s'agit de la page 3 de la convention avec Tremplin Travail, qui fait l'objet de la délibération n°6. L'article V de cette convention, intitulé « Tarification et indemnisation » a été retravaillé pour être plus compréhensible. Grégory Blanc fera une présentation plus exhaustive de cette convention lors de l'étude de la délibération n°6.

## **1 – Lecture du procès-verbal de la séance du 29 mai 2017**

Rapporteur : Marc Goua, Maire

**Le procès-verbal mis aux voix, est adopté à l'unanimité.**

## **2 – ZAC de la Quantinière – Aménagement du quartier de la Quantinière – Fourniture et installations de nouveaux jeux pour enfants – Convention de participation financière avec la société Besnier Aménagement**

Rapporteur : Dominique Dailleux-Romagon, Adjointe au maire

Dominique Dailleux-Romagon précise que dans les aménagements de jeux prévus, il y aura une balançoire (nid d'oiseau) accessible aux enfants handicapés, une structure à grimper, ainsi qu'un multisport d'une surface très intéressante pour les enfants.

20h07 : arrivée de Salah Moumni et Boris Battais

20h13 : arrivée d'Eric Cochet

### Déclaration de Pascal Couëdel au nom de Trélazé Citoyens Solidaires

« On ne peut pas dire que ce nouveau quartier de la Quantinière est ignoré du Conseil municipal, mais son aménagement soulève des questions qui ne sont pas analysées au fond par notre assemblée.

Pourtant, ce quartier va bientôt rassembler le tiers de la population de notre commune.

A l'occasion de cette délibération n°2 sur les jeux, nous voulons vous faire observer quelques points et vous soumettre une demande.

#### 1) Sur la présentation de la délibération et la convention

Nous évoquons parfois des « coquilles », mais ce dossier n°2 comporte des points plus gênants pour que notre décision soit prise valablement.

- En effet, l'objet mentionné est la ZAC de la Quantinière. Mais en réalité, il s'agit du quartier de la Quantinière et celui-ci comporte les deux ZAC de la Quantinière et de la Guérinière.

Ce sont donc deux conventions qui doivent être présentées et acceptées par le Conseil municipal puisque l'accord avec l'aménageur porte sur des équipements à installer sur les deux ZAC.

- La convention concernant la ZAC Quantinière ne nous paraît pas complète. Pour préciser qu'il y a bien eu substitution de concessionnaire en 2008, il nous semble qu'il suffit de rajouter « la » devant « cession » dans la phrase sur l'avenant n°1.

Un **avenant n°1** au traité de concession ayant pour objet de préciser les modalités et les conséquences juridiques et financières de cession du traité de concession de la ZAC a été signé le **04 septembre 2008**.

Ce qui ferait :

« [...] ayant pour objet de préciser les modalités [...] financières de **la** cession du traité de concession [...] ».

- De plus, pour revenir aux « coquilles », le terme de « lotissement » est utilisé à deux reprises dans le texte de la délibération. Il ne nous semble pas approprié pour désigner un quartier de plusieurs milliers d'habitants répartis sur deux ZAC.

## 2) A propos des jeux

Vous savez que nous soutenons, dans les différents quartiers, les demandes des habitants pour des espaces aménagés, pour les jeux et les rencontres des petits et des grands.

Nous déplorons qu'à la Quantinière rien n'a été précisément programmé en ce sens et que, plus les constructions avancent, plus les réalisations tardent et plus la satisfaction des besoins des habitants est rendue difficile.

Au bout de 7 ans et 1/2, près de 3.000 habitants arrivés à la Quantinière disposent seulement :

- en plus du bois qui ne peut pas être aménagé parce qu'il est classé
- sur la ZAC Guérinière : de 2 espaces de jeux et une petite plaine avec un tourniquet
- et sur la ZAC Quantinière : d'1 petit jeu et un multisport ballon.

Vous annoncez la poursuite de l'installation des jeux (balançoire, araignée, parcours santé) que les habitants consultés par leur association de quartier ont demandé depuis plusieurs années, dans le cadre de la concertation que vous avez bien voulu mettre en place avec elle. Nous ne pouvons que nous en satisfaire, même si nous constatons que vous les aviez annoncés pour l'année dernière.

Vous avez par ailleurs décidé d'implanter un nouveau multisports ballon sur la petite plaine de la Guérinière, plutôt que de laisser cet espace pour rouler ou glisser (l'ancienne route est utilisée ainsi).

A notre avis, cette décision n'est pas raisonnable compte-tenu de la taille limitée de cette plaine sur laquelle doit aussi être implantée l'araignée.

D'autant plus que de prochains collectifs doivent bientôt venir fermer la perspective visuelle à l'entrée de cette partie du quartier, qui va devenir irrespirable si l'espace vert est consommé.

Nous ne souscrivons pas à votre décision alors que les habitants concertés vous ont demandé de modifier la répartition des collectifs entre les deux ZAC pour éviter de créer une situation de ghetto potentiel.

La ville va-t-elle demander à l'aménageur de restituer des espaces disponibles ?

Et les traités de concession ont-ils prévu une contrepartie suffisante en équipements pour les besoins de cette « nouvelle ville dans la ville » ?

Ce sont des questions que nous vous posons sérieusement. Car nous pensons que 6.000 habitants ne pourront pas se satisfaire longtemps de ne disposer d'aucun équipement sportif normalement dimensionné dans leur quartier.

Ce ne serait pas fair-play de laisser à vos successeurs la charge de régler ce problème !

3) Par ailleurs Monsieur le Maire, vous avez annoncé récemment à la presse la construction d'une nouvelle école à la Quantinière. Sur quelle réserve foncière la prévoyez-vous ?

4) Enfin, lors de la visite du quartier le mois dernier, l'annonce a aussi été faite par la Mairie d'un projet de fermeture partielle du chemin de Verrières. La circulation entre le bourg et la route de Beaufort viendrait à passer dans la nouvelle rue au cœur du quartier.

Nous ignorons le sens de ce projet, qui doit avoir ses raisons, mais il nous semble rajouter des difficultés dans le quartier, la circulation étant déjà un problème sérieux à l'intérieur et aux sorties de la Quantinière.

Ne pensez-vous pas que ces différents points (jeux et équipements sportifs et autres, réserves foncières, circulation) mériteraient d'être évoqués parmi d'autres dans une réunion de la commission urbanisme qui serait dédiée au quartier de la Quantinière ?

C'est ce que nous vous demandons de programmer prochainement pour permettre au Conseil municipal d'échanger à partir d'une vue d'ensemble et des perspectives claires sur le développement de ce quartier. »

Marc Goua tient à apporter quelques précisions à Pascal Couëdel et rappelle qu'il y avait à l'origine deux ZAC gérées par deux opérateurs différents (Marignan et Besnier Aménagement). A la suite du désistement de Marignan, Besnier Aménagement a accepté de reprendre l'intégralité des deux ZAC. A l'époque, la convention avec Marignan stipulait une participation de la Ville à hauteur de 4 millions d'euros. Lors la reprise de cette convention par Besnier Aménagement, ce dernier a fait disparaître la participation de la Ville de 4 millions. Besnier Aménagement a par ailleurs fait don à la Ville pour un euro symbolique du terrain pour la construction de l'école ainsi que d'autres terrains qui ont été aménagés. La participation de la Ville se traduit à hauteur de 50 % pour la construction des jeux, ainsi que la mise à disposition d'une salle pour les habitants qui se situera dans l'ancien « château de Beaumanoir ». C'est le « deal » passé avec Besnier Aménagement. Si l'on compare avec les ZAC situées sur d'autres villes, il n'y a pas de participation des aménageurs aux équipements collectifs, mais plutôt une participation des villes (ex : la ville d'Avrillé devra versée 10 millions d'euros à l'aménageur de sa ZAC).

Marc Goua rappelle qu'à peine 50 % des terrains sont revendus. Le reste concerne les voiries et les espaces publics. Quant au bois de 7 hectares, la Ville n'a pas l'intention de le bétonner, il sera aménagé. Il rappelle également à Pascal Couëdel que depuis 7 ans, il y a eu une annulation de la déclaration d'utilité publique, ce qui a obligé la Ville à relancer une procédure qui a duré 2 à 3 ans. Au final, cela a créé des velléités et la Ville n'a pas pu acheter les terrains souhaités. Il y a eu un schéma d'aménagement qui s'est fait au fur et à mesure de l'acquisition des terrains. Quant à l'emplacement des jeux et dans l'intérêt public, la Ville a décidé de les répartir un peu partout sur le quartier. Quant au terrain multisports qui sera implanté, sa taille sera beaucoup plus importante que celui proche de l'école. Trélazé possède déjà de multiples équipements sportifs coûteux et sur lesquels d'importants efforts d'aménagement ont été fait ou en cours de réalisation (ex : synthétique Daniel Rouger). Une comparaison a été faite avec les villes voisines de même strate sur le nombre d'équipements sportifs existants et il s'avère que Trélazé y figure en très bonne position. D'ailleurs, la Ville compte encore renforcer ses équipements. Il serait intéressant que cette étude soit transmise aux élus.

En ce qui concerne le projet de fermeture partielle du chemin de Verrières, Marc Goua n'en a jamais entendu parler et pense que c'est une rumeur infondée qui circule. Pascal Couëdel répond que les plans ont été présentés par Dominique Dailleux-Romagon lors d'une réunion de quartier. Marc Goua et Dominique Dailleux-Romagon répondent que ce sont des aménagements et non une fermeture.

Concernant l'éventuelle construction d'une deuxième école, la Communauté urbaine a réalisé à la demande la Ville, une étude qui conclut que la Ville pourra accueillir les enfants jusqu'en 2020 sans 2<sup>ème</sup> école sur la Quantinière. A revoir après 2020, selon le nombre d'élèves inscrits. A ce jour, toutes les possibilités sont ouvertes d'ici 2020 (nouvelle construction ou autre). Pour rappel, les constructions scolaires sont du ressort de la Communauté urbaine. Les élus seront tenus informés de l'évolution des choses. Par ailleurs, dans l'objectif des 350 logements prévus sur le site des Allumettes, la Ville entamera en fin d'année des travaux importants sur le groupe scolaire Daguerre pour permettre la création de quatre classes supplémentaires pour faire face aux besoins qui vont se faire sentir.

Pour revenir à la Quantinière, la Ville a acheté une œuvre de Madame De La Poype qui sera implantée dans un lieu qui est encore à l'étude pour le moment. L'installation des jeux devrait contribuer à une meilleure vie du quartier, ainsi que les travaux de la gare qui ont commencé. La SNCF a confirmé la date du 26 août 2018 pour l'arrivée du premier TER. Les choses avancent. Des travaux supplémentaires sont également prévus rue de la Gare qui sera totalement rénovée (les travaux devraient se terminer avant la fin des vacances d'été).

Grégory Blanc souhaite réagir aux propos de Pascal Couëdel sur le terme de « quartier ghetto ». Il trouve le terme inapproprié et ce n'est pas du tout le cas du quartier de la Quantinière. Le quartier est en construction et cela occasionne forcément des gênes. Malgré ce que l'on pourrait penser en termes de concentration maximale de logements sociaux, les rues Anatole France et le square Henri Becquerel observent moins de mouvements qu'ailleurs dans le quartier de la Quantinière (T3). Lors des remises de clés aux locataires, les personnes sont plutôt heureuses d'intégrer leurs logements au sein de ce nouveau quartier et elles le font savoir. Le quartier prend forme petit à petit, les espaces verts sont plus sympathiques. Il y a une demande de la part de retraités qui souhaitent également intégrer ce nouveau quartier parce qu'il y a aussi de nouveaux services qui vont être proposés et qui n'existaient pas avant. Sans faire de comparaison avec d'autres quartiers de la Communauté urbaine où une tension règne dans certains quartiers d'habitats sociaux, ces habitants là souhaiteraient venir habiter le quartier de la Quantinière qu'ils trouvent plus paisible que leur quartier. Donc rien à voir avec un « quartier ghetto » que les gens auraient plutôt envie de fuir. Ce n'est pas la configuration du quartier de la Quantinière, bien au contraire. De plus et comme rappelé dans la presse locale, la plupart des services et commerces vont arriver à la rentrée prochaine. L'arrivée de nouveaux services et commerces ainsi que la gare en 2018, devraient permettre au quartier de prendre véritablement vie. Certes certains problèmes ne sont pas encore résolus, mais cela avance. Quant à la question du transport soulevée par Pascal Couëdel, Grégory Blanc ne peut en dire plus pour le moment, car une grande étude a été lancée par la Communauté urbaine sur l'ensemble des secteurs Est de l'agglomération en matière de déplacements. Des réunions sont en cours et les problématiques autour de l'A347 ainsi que l'organisation des flux de circulation entre St Barthélémy d'Anjou et Trélazé seront bien évidemment évoquées. Les résultats de ces réunions seront présentés lors d'une commission, comme se fut le cas lors de la première phase de diagnostic. Les choses prennent forme progressivement sur le quartier de la Quantinière qui deviendra probablement l'un des quartiers les plus agréables de la Ville.

Marc Goua ajoute que la demande des extérieurs est très forte pour habiter ce quartier. Les nouveaux résidents sont très satisfaits d'y habiter et les logements agréés « nouvelles normes » sont très agréables. Une maison médicale va s'y implanter prochainement. Grégory Blanc ajoute qu'un club de fitness va également s'installer (une première sur la Ville). C'est le signe d'une forte attractivité du quartier qui est bénéfique pour le dynamisme de la Ville.

Pascal Couëdel souhaite rectifier la caricature de ses propos faite par Grégory Blanc et répète la phrase qu'il a prononcée : « Nous ne souscrivons pas à votre décision alors que les habitants concertés vous ont demandé de modifier la répartition des collectifs entre les deux ZAC pour éviter de créer une situation de ghetto potentiel. » La situation de ghetto n'est pas créée. Pascal Couëdel a expliqué que le quartier allait se fermer. Que l'ouverture visuelle de la plaine sur le « 4 stop » de la Quantinière va se trouver fermée par la présence de collectifs tout le long du boulevard de la Quantinière et que le souhait des habitants concertés était de déplacer une partie des collectifs sur le secteur ZAC Quantinière.

Marc Goua demande à Pascal Couëdel combien d'adhérents représentent l'association des habitants de la Quantinière ? Pascal Couëdel ne souhaite pas répondre car il n'intervient pas en tant que représentant de l'association mais en tant qu'élu.

Marc Goua interrompt Pascal Couëdel pour l'informer qu'il a reçu un certain nombre d'habitants du quartier et plus nombreux que le nombre d'adhérents de l'association du quartier, pour lui faire part de leur satisfaction de voir s'implanter des jeux au sein du quartier.

Pascal Couëdel fait remarquer à Marc Goua qu'il est artiste dans l'art de l'interruption et reprend le cours de ses explications. Il ne parlait pas de « quartier ghetto », mais juste une menace et en quoi il s'agissait d'aménagements de quartier et de demande des habitants, pas seulement concernant les jeux, mais sur l'urbanisme du quartier. Cette demande a été formulée à plusieurs reprises mais n'a pas eu visiblement l'agrément Marc Goua. C'est un souci, il n'y a pas beaucoup de commerces proches de la Guérinière, seulement une professionnelle qui a annoncé son départ du quartier car cela était trop pénible. Pascal Couëdel ne souhaite pas faire de généralisation par rapport à cela, mais si le peu de verdure et d'ouverture visuelle du quartier se referme, cela risque de devenir problématique. Cela fait partie de la charte d'aménagement du quartier de respecter des ouvertures. Si l'installation des jeux se fait à cet endroit précis, cela va provoquer la fermeture.

Marc Goua répond que ce n'est pas l'installation d'un multisports qui va fermer l'espace. Pascal Couëdel lui répond que cela ferme un espace vert et conseille à Marc Goua de lire la presse du jour sur le sujet de l'aménagement et les espaces-verts dans les quartiers. Le manque d'espaces-verts fait grimper la température dans les quartiers. Pour clore le sujet, si l'on couvre la moitié de cette petite prairie cela fera autant de vert en moins. Par ailleurs, Pascal Couëdel souhaite savoir depuis quand il n'y a plus qu'une ZAC et quand est-ce que la délibération unifiant les deux ZAC en une a été passée en Conseil municipal ? Marc Goua répond qu'il n'a pas la date en tête mais que c'est très vieux. Pascal Couëdel ajoute que ce n'est pas mentionné dans les annexes de la délibération (convention). Marc Goua répond que c'est une question de sémantique, comme le « la » devant « cession ». Les citoyens attendent l'installation des jeux. Il y a aura d'autres installés ailleurs. Quant à l'intérêt d'un multisports, il a été constaté par ailleurs dans la Ville, notamment dans le quartier Bellevue.

**La délibération mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

### **3 – Halte ferroviaire – Réalisation d'un parking et des accès – Demande de financement au titre du Feder**

Rapporteur : Dominique Dailleux-Romagon, Adjointe au maire

Dominique Dailleux-Romagon fait lecture de la délibération et remarque deux coquilles dans le plan de financement, tout d'abord sur le Feder qui est de 30% et non 20% et Angers Loire Métropole qui est de 20% et non 30% comme indiqué par erreur. A modifier.

Marc Goua précise que la Communauté urbaine s'est engagée à prendre à sa charge la différence, si la subvention Feder devait être inférieure au montant demandé.

**La délibération mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

### **4 – Urbanisme – Déclassement d'une emprise du domaine public non routier à l'angle des rues Chouteau/Reclus et cession à la société Isoclar ou à toute autre personne physique morale ou juridique s'y substituant**

Rapporteur : Dominique Dailleux-Romagon, Adjointe au maire

**La délibération mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

### **5 – Emploi et insertion – Actions en faveur de l'emploi – Signature de la convention de coopération avec Pôle Emploi**

Rapporteur : Grégory Blanc, Adjoint au maire

Grégory Blanc rappelle que depuis 2009, la Ville de Trélazé avait engagé un partenariat avec Pôle Emploi avec une convention renouvelée par tacite reconduction, sauf en 2013 où la convention avait été renouvelée. Cette délibération permet de la « retoiletter » mais aussi de l'approfondir

avec notamment l'action emploi en lien avec le Club Partenaires (deux postes de chargées de mission) qui produit de bons résultats.

Grégory Blanc ajoute que les Trélazéens ne sont plus rattachés au Pôle emploi de Monplaisir, mais de La Roseraie qui vient de rouvrir. Un partenariat s'est réactivé et est très productif.

**La délibération mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

## **6 – Emploi et insertion – Actions en faveur de l'emploi – Signature de la convention de partenariat avec Tremplin Travail**

Rapporteur : Grégory Blanc, Adjoint au maire

Pour rappel et comme annoncé en début de séance, la page 3 de cette délibération a été modifiée et déposée sur table ce soir.

Grégory Blanc précise que la Ville de Trélazé a renforcé ses liens avec un certain nombre d'acteurs de l'insertion, notamment Tremplin Travail qui intervient plus spécifiquement dans les métiers de services et prestations de services. Cette convention facilite pour Tremplin Travail l'aide au recrutement, notamment de femmes qui ont plus de mal à intégrer les structures d'insertion qui proposent plus souvent des métiers d'hommes. La formulation de la page 3 de la convention a été retravaillée pour être plus compréhensible. Il est précisé deux tarifications différentes, une rémunération des personnes et une rémunération de l'action de la Ville, cette dernière étant très modique.

**La délibération mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

## **7 – Jeunesse – Attribution d'aides dans le cadre du Plan Jeunesse**

Rapporteur : Grégory Blanc, Adjoint au maire

**La délibération mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

## **8 – Actualisation du tableau des effectifs suite à la mise en œuvre du PPCR au 1<sup>er</sup> janvier 2017**

Rapporteur : Lamine Naham, Adjoint au maire

Lamine Naham rappelle que le PPCR permet aux agents de la fonction publique de voir une partie de leur prime de régime indemnitaire se transformer en points. Cela permet une meilleure cotisation en charges sociales et patronales. En plus du PPCR, il y a eu depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, une refonte des grilles indiciaires qui oblige la mise à jour du tableau des effectifs. Le tableau des effectifs présenté ce soir reprend l'ensemble des agents de la Ville et non seulement les entrées et les sorties. Il a été validé par les délégués du personnel lors d'un CTP.

Pascal Couëdel demande quelle est la politique de recrutement de la Ville, notamment sur les contrats d'avenir d'une part ? Et d'autre part, quels sont les moyens de communication de la Ville utilisés pour l'offre d'emploi du poste de directeur des finances ? Car sur le site internet de la Ville, il n'y a pas d'offre proposée.

Lamine Naham répond que concernant les emplois d'avenir, la Ville ouvre au moment du vote du budget un nombre de postes (exemple 20). Cela signifie que potentiellement, la Ville peut recruter 20 personnes, mais que ces 20 recrutements ne se font pas toujours. Le recrutement se fait en fonction de l'organisation des services et des besoins, mais aussi en fonction des opportunités et des candidats. Concernant le recrutement du responsable des finances, la Ville est très exigeante, cela prend du temps. Il y a une réflexion en cours pour la mise en place d'un module sur le site internet de la Ville. La recherche s'effectue également par le biais du réseau Club Partenaires via

sa chargée de mission. Un candidat avait été retenu la semaine dernière, mais faute d'accord entre les deux parties, cela n'a pu aboutir. La procédure d'offre d'emploi va donc être relancée.

Marc Goua ajoute qu'une responsable RH a été recrutée à mi-temps dans un premier temps, puis à temps plein depuis mai. Reste la volonté de recruter un responsable des finances, mais la tâche n'est pas simple.

**La délibération mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

### **9 – Finances – Créance de la SCP Le Meut/Roy/Mathis – Levée de prescription quadriennale** **Rapporteur** : Lamine Naham, Adjoint au maire

Pascal Couëdel fait remarquer que l'acte du 10/5/2013 apparaissant dans le tableau semble rentrer dans les délais d'obligations de paiement, comme précisé dans le texte de la délibération « ... les créances qui n'ont pas été payées dans un délai de quatre ans à partir du 1<sup>er</sup> jour de l'année suivant celle au cours de laquelle les droits ont été acquis... ». Donc cela court jusqu'à fin de l'année 2017.

Lamine Naham répond que la lecture par rapport à la levée se fera par rapport à tous les dossiers antérieurs. Cela ne changera rien. Pascal Couëdel ajoute que suivant le texte de la délibération, l'acte de 2013 n'étant pas prescrit, il faut le payer (1314.76 €). Quant aux 2 autres actes 2007 et 2012, quelles sont les raisons de circonstances particulières du créancier qui pourraient justifier que l'on fasse une exception ?

Marc Goua répond que cette situation est identique à l'indemnité du comptable du Trésor public. On peut dire qu'il y a prescription et l'on ne paye pas. Mais le notaire ne passe pas uniquement les actes, il joue également un rôle de conseil, qui est très important. La Ville sollicite très régulièrement les notaires de la Ville pour des conseils, qui ne sont pas systématiquement facturés. Pascal Couëdel ajoute que le notaire pourrait donc prendre ombrage au non règlement de ces créances et n'assume pas ses erreurs. Marc Goua répond qu'on pourrait le penser.

Lamine Naham ajoute que la Ville essaye de travailler avec ses partenaires en bonne intelligence tout simplement. Le travail de vérification a été fait au niveau de la Ville et les actes ont bien eu lieu. Certes, il y a eu une négligence des services de l'office notarial puisqu'il n'y a pas eu de facturation à l'époque, mais les créances sont dues et il n'y a aucune raison de ne pas les régler. Il est important d'entretenir de bonnes relations avec les notaires de la Ville.

**La délibération mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

### **10 – Renouvellement ligne de trésorerie – Convention d'ouverture de crédit entre le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine et la Commune de Trélazé** **Rapporteur** : Lamine Naham, Adjoint au maire

Lamine Naham fait remarquer une coquille sur la délibération concernant l'Euribor, il faut lire « soit 0.671% » et non 1.671% comme indiqué par erreur.

Marc Goua ajoute qu'à ce jour, aucun euro n'a été utilisé sur cette ligne de trésorerie.

**La délibération mise aux voix, avec la modification, est adoptée à l'unanimité.**

### **11 – Finances – Contrepartie du 26 avril au 26 juin 2017 – Utilisation des Anciennes écuries des ardoisières par la Ville de Trélazé** **Rapporteur** : Lamine Naham, Adjoint au maire



Boris Battais précise que les élus de La Gauche Trélazéenne ne fourniront pas le même vote sur les délibérations 11 et 12. Comme déjà évoqué lors de conseils municipaux précédents, les tarifs de location des Anciennes écuries leur semblent justifiés et correspondre au fonctionnement de l'équipement, contrairement aux tarifs d'Arena Loire. Ils voteront pour cette délibération et contre la suivante.

**La délibération mise aux voix, est adoptée avec 2 abstentions (Jean-François Garcia, Pascal Couëdel).**

## **12 – Finances – Contrepartie du 26 avril au 26 juin 2017 – Utilisation d'Arena Loire Trélazé par la Ville de Trélazé**

Rapporteur : Lamine Naham, Adjoint au maire

Lamine Naham fait lecture de l'annexe 2 et précise que les coûts refacturés par Arena Loire à la Ville de Trélazé ne sont pas margés, ce sont les coûts réels d'utilisation de l'équipement (technique, personnel d'accueil, sécurité, nettoyage), seul le coût de location de l'équipement est forfaitaire. La différence de coût de location entre la chorale des écoles (6 530 €) et le gala de danse (7 577 €) se justifie par un nombre d'heures de régie générale et technique plus important, ainsi que la présence de plus d'agents de sécurité, car il y a eu 2 représentations et l'affluence était supérieure à la chorale des écoles. En ce qui concerne les sujétions particulières pour l'utilisation de la mini Arena (associations sportives et écoles), les frais de fonctionnement représentent pour 3 mois d'utilisation : 7 682.50 € pour les associations sportives et 4 340 € pour les écoles soit 12 022.50 € au total.

Marc Goua réitère de nouveau, comme c'est le cas quasiment à chaque conseil municipal, son souhait d'obtenir les coûts réels de fonctionnement pour chaque équipement municipal, afin de pouvoir les comparer avec ceux d'Arena Loire.

Boris Battais de son côté, réitère de nouveau le positionnement des élus de La Gauche Trélazéenne à savoir que les tarifs d'Arena Loire leur semblent exorbitants (6 000 €/journée). Néanmoins, ils trouvent judicieux d'avoir regroupé les événements (chorale des écoles et gala de danse) sur un même week-end afin de réduire les coûts d'utilisation. Ils signalent au passage et en dehors de ce débat, que les deux spectacles étaient de qualité. Les élus de La Gauche Trélazéenne attendent l'étude comparative sur les coûts d'utilisation des équipements municipaux promise par Marc Goua et s'il s'avère que les coûts d'utilisation d'Arena Loire ne sont pas plus élevés que les autres équipements de la Ville alors peut être qu'ils réviseront leur jugement. Toujours est-il que pour le moment, ils n'ont pas d'éléments comparatifs et ils resteront sur leur position. Sans être sur le même type d'équipement (Anciennes écuries/Arena Loire), si l'on compare le coût total d'utilisation d'Arena Loire pour la chorale des écoles et le gala de danse, cela fait 14 107 € sur une journée, soit quasiment le même montant (15 750 €) que pour 27 jours d'exposition (Lions club et Syndicat National des sculpteurs) aux Anciennes écuries. Cette comparaison est faite à titre indicatif, certes ce sont deux équipements de nature différente, mais cela mérite réflexion en matière de dépenses. Et cela n'enlève rien à la qualité de ces manifestations (expositions et spectacles).

Concernant les entraînements de l'UFAB à la mini Arena (132 heures à 35 €, soit 4 620 € pour la période d'avril à juin), Boris Battais s'étonne que le club, qui n'est pas Trélazéen, ne paye pas cette somme ? La subvention municipale versée au club étant déjà très importante. 4 620 € par trimestre pour des entraînements semble représenter une subvention supplémentaire au club.

Marc Goua confirme que la Ville a fait le choix d'accueillir l'UFAB et les entraînements sont considérés comme une subvention supplémentaire au club. Il espère que l'équilibre d'Arena Loire sera dépassé en 2017, grâce aux spectacles et à l'événementiel et malgré le loyer mensuel minimum de 48 000 € versé à l'Arena. Le choix d'Arena Loire parfaitement assumé par la majorité municipale bénéficie au rayonnement de la Ville et à ses habitants.

François Steinebach revient sur la chorale des écoles pour saluer la qualité du spectacle et le travail de collaboration avec l'école de musique. Le projet était intéressant car il faisait participer à la fois les écoles, l'école de musique et au sein même de l'école de musique, l'intercommunalité avec les villes de Bouchemaine, Les Ponts de Cé et St Barthélémy d'Anjou en plus. Projet à développer. Le retour sur le gala de danse est également très positif avec 800 entrées sur les 2 représentations. Reste néanmoins à améliorer le format.

Pour en revenir au choix de politique événementielle assumé par la majorité municipale, Marc Goua ajoute que lors des rencontres matinales que la Ville organise régulièrement, les retours des forces économiques sont très positifs.

François Steinebach ajoute que la politique événementielle (championnat d'Europe de basket féminin, Fed Cup) et l'UFAB ont permis à la Ville de se positionner en force dans le paysage Français de l'événementiel sportif et d'acquérir une notoriété qu'elle n'avait pas il y a quelques années. Aujourd'hui, la Ville a le choix parmi les diverses sollicitations d'organisation d'événements sportifs.

Boris Battais a bien compris la satisfaction de la politique culturelle et sportive pleinement assumée par les élus de la majorité municipale et précise que ce débat ne remet en aucun cas en cause la qualité des spectacles ayant lieu à l'Arena Loire. Cela reste un débat sur les choix politiques fait par la majorité municipale.

Marc Goua rappelle que cette politique événementielle ne se fait pas au détriment du reste et notamment des services à la population ainsi que les subventions au tissu associatif. Ce sont des investissements fait avec des retombées économiques.

Par ailleurs, Boris Battais ajoute qu'il a été interpellé par des parents d'élèves sur des questions de sécurité autour de la Maraîchère qu'il en reparlera en fin de conseil municipal lors des questions diverses. Les parents d'élèves l'ont également interpellé sur le fait que durant le Festival estival, le matériel municipal était mobilisé pour les spectacles et par conséquent indisponible pour les fêtes d'écoles qui ont lieu fin juin. Qu'en est-il réellement ? Est-ce que cela ne va pas pénaliser les écoles ?

François Steinebach répond qu'il n'y a pas de problème de matériel pour les fêtes d'écoles. Depuis plusieurs années, les fêtes d'écoles ont lieu aux mêmes dates et la Ville a décidé de répartir le matériel entre toutes les écoles afin de toutes les satisfaire. Des arrangements entre parents d'élèves s'organisent également. Le problème rencontré cette année concernait les normes de sécurité demandées par les écoles. Il faut savoir que la Ville a parfaitement répondu aux normes de sécurité exigées dans le cadre du plan Vigipirate. Il ne faut pas céder à la psychose et vouloir mettre des barrières et vigiles en surnombre. C'est sur ce point là que la Ville n'a pas donné satisfaction aux écoles. Les demandes de matériel ont été satisfaites dans la mesure du possible.

Marc Goua ajoute que le renforcement des normes de sécurité s'est appliqué également au Festival estival et la Ville a fait face à ces demandes sans problème (en achetant des barrières supplémentaires et en passant des partenariats, notamment pour les barrières en béton installées au rond point du buisson).

#### Déclaration de Pascal Couëdel au nom de Trélazé Citoyens Solidaires

« Nous partageons l'avis de la Gauche Trélazéenne sur le tarif exorbitant pratiqué pour la location de l'Arena par la ville.

Mais nous vous rappelons aussi que, lors d'une même délibération en avril dernier, nous vous avons interpellé sur le double financement de l'Arena par la ville, à savoir le remboursement de la dette et le paiement de locations.

Vous avez prétendu alors que la ville ne payait pas de location pour l'Arena.

Ce soir, vous nous soumettez des pièces justificatives des sommes dues au SPIC pour l'utilisation de l'Arena par la ville.

Une partie des prestations facturées est intitulée « location exploitation ». Non seulement les locations y sont mentionnées en toutes lettres, mais les sommes dues pour la seule exploitation correspondent en deux mois au 6ème de la redevance versée par le SPIC à la Ville pour la location de l'Arena et des Anciennes Ecuries.

Nous vous rappelons la question que nous vous avons posée en avril :

Vous avez voté une délibération pour que les sujétions de la Ville justifient déjà la prise en charge totale dans son budget de la dette pour l'Arena et les Anciennes Ecuries, mises à disposition du SPIC contre une redevance minime.

Comment pouvez-vous justifier alors que la prestation intitulée « location exploitation » ne soit pas une forme déguisée de subvention d'exploitation - que la loi proscrit pour un SPIC - ? »

Marc Goua répond à Pascal Couëdel qu'il apprécie qu'à un moment donné, les choses s'arrêtent. Pascal Couëdel répond à Marc Goua qu'il a répondu avec beaucoup de véhémence qu'il n'y avait pas de location, alors pourquoi il est indiqué dans l'annexe « Forfait location : montage, exploitation, démontage » Exploitation 7 500 € pour 2 jours ?

Marc Goua lui répond que c'est l'utilisation des locaux. Ce à quoi Pascal Couëdel répond qu'il s'agit bien d'un loyer. Donc ils sont bien d'accord : c'est une location.

Marc Goua s'agace et rappelle à Pascal Couëdel que la Ville finance tous les autres équipements municipaux et ce n'est pas différent pour l'Arena Loire. Cela fait 3 ans maintenant que Trélazé Citoyens Solidaires essaye de faire peur à la population en disant que la Ville allait être en faillite et ces derniers ont proposé une baisse des impôts, ce qui est tout de même curieux. Or, il s'avère que la Ville fait face à ses engagements, et ce malgré des investissements non prévus. C'est donc « prêcher dans le désert » et les propos de Trélazé Citoyens ne sont pas crédibles selon Marc Goua.

Lamine Naham propose à Pascal Couëdel de modifier le tableau en mettant « mise à disposition » au lieu de « forfait location ». C'est une question de forme, comme déjà évoqué à plusieurs reprises. Une délibération a été prise pour dissocier le coût de fonctionnement de l'investissement. D'ailleurs, dans le vote du budget d'une ville qui est amenée à investir, il existe un budget de fonctionnement ainsi qu'un budget d'investissement. Les élus de la majorité parlent de fonctionnement et Pascal Couëdel parle d'investissement, donc soit ce dernier « n'y comprend rien » et c'est inquiétant, ou bien il le fait volontairement et dans ce là, c'est plus grave, car il essaye d'induire les gens en erreur. Pour être clair, l'investissement d'Arena Loire représente un « budget d'investissement » et la mise à disposition représente un « budget de fonctionnement ». Arrêtons de s'entêter sur des problématiques qui n'ont plus lieu d'exister puisque l'équipement existe depuis 2013 et était inscrit au budget 2012. Une délibération a été prise pour l'emprunt d'Arena Loire, porté par la Ville et non par Arena Loire. C'est clair.

Marc Goua trouve que Pascal Couëdel fait « fausse route » car les Trélazéens sont fiers d'Arena Loire. Ce n'est pas en parlant de « ghetto » et en dénigrant Arena Loire que les élus de Trélazé Citoyens Solidaires se grandissent auprès des Trélazéens.

Pascal Couëdel répond qu'il n'a pas besoin de se grandir en ce qui le concerne. Il a simplement exposé de façon précise des règles rappelées par la Chambre Régionale de la Cour des Comptes qui disait comment il fallait justifier la non prise en charge de la dette par l'Arena Loire et cela a été fait par un vote qui a justifié au titre des sujétions spéciales qui font que l'Arena Loire ne prend pas en charge la dette. L'investissement n'est pas pris en charge, du fait des sujétions spéciales. De ce fait, la Ville payant l'équipement, à ce titre là, ne peut pas payer deux fois et l'équipement et un loyer pour l'équipement. C'est à ce titre là qu'il y a 2 mois, Pascal Couëdel a fait son intervention et que les élus de la majorité ont nié qu'il y avait des loyers. Aujourd'hui, les élus de la majorité

soumettent des documents manifestant que c'est bien une location et quelque soit le terme employé mise à disposition ou autre, à partir du moment où c'est juste le coût de mise à disposition d'un local, cela constitue la location, le loyer. Le fait de payer un loyer en plus de payer le remboursement de la dette de l'équipement, c'est illégal. Pascal Couëdel a l'impression que les élus de la majorité ne veulent pas répondre sur ce point là.

Marc Goua répond à Pascal Couëdel qu'il essaye d'embrouiller les personnes volontairement. Il lui répète que c'est la même chose pour tous les équipements de la Ville et qu'il le sait très bien. Il le constatera lorsqu'il aura la comparaison des coûts réels des autres équipements de la Ville. L'argumentation de Pascal Couëdel est fallacieuse, dangereuse et inexacte.

Boris Battais rappelle la position des élus de La Gauche Trélazéenne qui n'a pas fait le choix de l'Arena Loire, mais l'équipement existe et dans l'intérêt de tous, il vaut mieux qu'il fonctionne bien pour qu'il coûte le moins cher possible aux Trélazéens. La vraie question qui se pose et qui oppose la majorité à l'opposition est : est ce que les 6 000 € de location/journée correspondent réellement aux frais de fonctionnement ? Cela paraît énorme. Si dans l'avenir, il est prouvé que les frais de fonctionnement sont bien réels, les élus de La Gauche Trélazéenne réviseront alors peut être leur jugement. En l'absence de ces éléments comparatifs, les élus de La Gauche Trélazéenne maintiendront leur position de départ. Ce à quoi Marc Goua répond que cette position est tout à fait cohérente.

**La délibération mise aux voix, est adoptée avec 5 voix contre (Jean-François Garcia, Pascal Couëdel, Boris Battais, Gilles Ernoult, Chantal Duffoui).**

### **13 – Avenant visant à prolonger la durée du Contrat Local de Santé de Trélazé jusqu'au 30 juin 2018 et élargir son champ d'action aux thématiques sport, santé et bien-être**

Rapporteur : Eric Cochet, Adjoint au maire

Eric Cochet précise que ce Contrat Local de Santé va permettre de mener un certain nombre d'actions auprès de toute la population (retraités, conseil citoyen, écoles). Le coût sera financé entièrement par l'Agence Régionale de Santé. La Ville participe au titre de la politique de la ville sur une partie du poste de Mathieu Chambrier, ainsi que sur la mise à disposition des locaux et le subventionnement des associations qui interviennent dans ce cadre là. Une action en direction des demandeurs d'emploi qui ont des problèmes de santé va également être menée sur l'année 2017.

**La délibération mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

### **14 – Enseignement – Péréquation des charges scolaires – Participation des communes de résidence des enfants accueillis dans les écoles publiques de Trélazé pour l'année scolaire 2017/2018**

Rapporteur : Véronique Pineau, Adjointe au maire

**La délibération mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

### **15 – Communauté urbaine – Convention de gestion - Avenant**

Rapporteur : Marc Goua, Maire

**La délibération mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

### **16 – Sport – Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et paralympiques d'été de 2024**

Rapporteur : François Steinebach, Adjoint au maire

François Steinebach ajoute que la désignation de la ville hôte aura lieu le 13 septembre 2017 à Lima (Pérou).

Marc Goua précise que c'est une motion de soutien avec une arrière-pensée d'obtention de dotations spécifiques pour les équipements sportifs.

Boris Battais demande si la démarche est propre à la Ville ou bien collective ? François Steinebach répond que la démarche est propre à la Ville et le choix est libre, mais soutenue entre autres par l'Association des Maires de France, l'ANDES et d'autres associations.

**La délibération mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

## **QUESTIONS DIVERSES**

Marc Goua a 2 informations à transmettre aux élus.

D'une part, suite à l'arrêt de son mandat de député, il fait don à la Ville de Trélazé du matériel informatique acquis à titre personnel, lors de son mandat à savoir :

- 1 fax 2820 BROTHER
- 2 cartouches d'encre compatibles avec ce fax
- 1 scanner HP Scanjet
- 1 switch D-Link

D'autre part, il est rappelé à l'ensemble des conseillers municipaux qu'aura lieu, ce vendredi 30 juin à 19h, salle du conseil municipal, une séance exceptionnelle du conseil municipal portant comme objet unique l'élection de leurs suppléants pour les élections sénatoriales.

L'ensemble des conseillers municipaux de Trélazé sont délégués de droit pour l'élection sénatoriale. Il leur revient de désigner une liste de 9 suppléants chargés de suppléer ceux d'entre eux qui ne pourront pas, pour des raisons professionnelles ou de santé strictement justifiées, se rendre disponibles le 24 septembre à la Préfecture de Maine et Loire.

Comme il l'a évoqué tout à l'heure, Boris Battais a été interpellé par des parents d'élèves sur le thème de la sécurité aux alentours de l'école de la Maraîchère, notamment sur la rue Ludovic Ménard, au passage piétons face au portail. Certes, tous les utilisateurs de la rue Ludovic Ménard ne sont pas exemplaires à certaines heures de la journée, notamment lors du dépôt des enfants à l'école. Le carrefour de l'horloge (croisement des rues Pierre Pilard, Jean Baptiste Fourcault et boulevard de la République) pose également souci et encore plus le passage piétons situé juste après ce carrefour dans le virage. L'inquiétude des parents est réellement justifiée sur ce passage qui est vraiment dangereux.

François Steinebach répond que le maire et lui-même ont reçu la délégation de parents d'élèves inquiets juste avant le conseil municipal de ce soir. Il y a 2 problèmes soulevés, le 1<sup>er</sup> concernant le passage pour piétons rue Ludovic Ménard qui est lié à un manque de parking lors de l'entrée et la sortie de l'école, mais aussi au manque de respect des parents qui stationnent de manière sauvage pour déposer leurs enfants à l'école. Il faut donc sensibiliser les parents. Boris Battais ajoute qu'en même temps, ce n'est pas simple de se garer, même si il y a le parking LIDL. Cela représente beaucoup de monde aux heures de pointe. François Steinebach répond que les parents doivent comprendre qu'ils ne peuvent pas toujours se garer au plus près. Concernant le carrefour de l'horloge, la Ville a fait intervenir de manière indépendante, 3 organismes différents (le SDIS, la Police et la prévention routière). Les trois organismes ont rendu leurs rapports qui confirment qu'il n'y a pas d'anomalie concernant l'aménagement de ce carrefour et qu'il correspond aux règles du code de route. Les aménagements faits autour de ce carrefour en termes de passage pour piétons sont cohérents et suffisants.

Pour rappel, ce passage est en « zone 30 ». Le cœur du problème est le non respect du code de la route. Des solutions ont été proposées et étudiées (installation de stop mais pas de visibilité, installation de coussins mais problème avec les bus). La Ville a décidé de diminuer la hauteur de la végétation qui gênait la visibilité et ajouté une signalétique au sol. Une réflexion va se poursuivre pour essayer de trouver d'autres solutions. Concernant la problématique des parkings rue Ludovic Ménard, un courrier signé du maire sera transmis aux parents d'élèves de la Maraîchère pour leur rappeler les bonnes règles d'usage et un article paraîtra dans l'Infoville de septembre. Des barrières seront également installées, dans l'attente de plots commandés en octobre 2016 (la Préfecture a été relancée, mais le dossier n'est toujours pas traité).

Marc Goua s'interroge si la solution ne serait pas d'interdire totalement la circulation dans la rue Ludovic Ménard (sauf pour les riverains). Les parents d'élèves semblent assez d'accord. Proposition à étudier. Une réflexion va être également menée avec les services techniques de la Ville pour trouver d'autres améliorations possibles. La solution n'est pas simple et il y a beaucoup de contraintes (bus, bruit, problèmes techniques). Quelle que soit la solution qui sera trouvée, le problème restera avant tout un problème de discipline des parents.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et les questions diverses ayant été posées, la séance est levée vers VINGT DEUX HEURES ET DIX MINUTES.

Le secrétaire de séance  
Sébastien BOUSSION